



**Union Fédérative Nationale
des Associations de
Familles d'Accueil et
Assistantes Maternelles**

Communiqué de presse n° 4

LA NOUVELLE CERTIFICATION « CQP », UN DIPLOME ???

Qu'est ce qu'une certification professionnelle ?

Voici la réponse de la commission nationale de certification professionnelle :

Mis en place par une branche professionnelle pour répondre à ses besoins spécifiques, ce certificat atteste de la maîtrise par un individu de compétences liées à une qualification identifiée par la branche considérée.

Le CQP, qui n'a pas de niveau reconnu par l'Etat, n'a de valeur que dans la branche ou le regroupement de branches qui l'a créé.

L'élaboration d'un CQP relève d'une décision de la Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) de la branche.

Source : <http://www.cncp.gouv.fr/grand-public/glossaire>

Le CQP passé par voie de VAE est égal aux 120 heures de formation de l'assistante maternelle. Le CQP sanctionne un niveau de compétence de fin de formation.

Le CQP est une certification de la branche professionnelle destiné à faire croire aux assistantes maternelles qu'il va les professionnaliser, ce qui est complètement faux.

Alors qu'en 2005, lors de l'élaboration de la loi, L'UFNAFAAM et les syndicats de l'époque avaient fortement combattu l'idée de ce CQP imposé par la FEDERATION DE PARTICULIERS EMPLOYEURS (F.E.P.E.M) pour mettre en place le premier module du CAP petite enfance (diplôme de niveau V) voici qu'on fait marche arrière, d'un diplôme on va vers une certification ???

Seul le CAP peut amener des passerelles efficaces car c'est un diplôme reconnu de l'éducation nationale et à ce titre, il peut permettre à l'assistante maternelle d'évoluer.

Accepter le CQP c'est admettre que l'assistante maternelle doit se cantonner à rester assistante maternelle toute sa vie.

Il est alors incompréhensible qu'un syndicat se fasse le publicitaire d'une certification non reconnue par un diplôme d'état et qui bafoue des avantages acquis.

Les assistantes maternelles demandent à devenir professionnelle de la petite enfance donc d'avoir des diplômes reconnus de tous en démontrant qu'elles sont aussi qualifiées que les autres professionnels soit parce qu'elles désirent changer de métier tout en restant dans le milieu de la petite enfance, ce qui sécurisera leurs parcours et leur permettra de trouver facilement un poste dans une crèche etc.

Nous ne comprenons plus le combat des syndicats qui devient de plus en plus celui de la F.E.P.E.M.

Plus que jamais la professionnalisation de l'assistante maternelle est en danger.

Rappelons encore s'il le faut que le CAP petite enfance n'est plus une action prioritaire du catalogue IFEF (fédération de particuliers employeurs et syndicats) celui-ci ayant été remplacé par leur CQP.

L'avancée recule sans qu'un seul syndicat prenne position contre la F.E.P.E.M. Pourquoi ?

Les assistantes maternelles doivent évoluer et c'est à ce titre que nous nous désolidarisons des syndicats qui prônent une certification inutile de l'institut F.E.P.E.M !

L'UFNAFAAM